

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2013

1. PREAMBULE

La Commission de gestion s'est réunie le vendredi 8 octobre 2014, à la Salle du Sénat, Palais de Rumine, à Lausanne. Les membres ayant participé à la séance sont les suivants :

Mmes Christine Chevalley, Dominique-Ella Christin, Catherine Labouchère, Pascale Manzini, Valérie Schwaar, présidente-rapporteuse. MM. Albert Chapalay, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Philippe Cornamusaz, Yves Ferrari, Hugues Gander, Philippe Jobin, Claude Schwab et Eric Sonnay.

Participait également à la séance, Monsieur Eric Cottier (Procureur général)

2. COMMENTAIRE DE M. LE PROCUREUR GENERAL

Monsieur le procureur général indique que ce rapport est la troisième édition, établie sur le modèle des précédents selon les vœux de la Commission de gestion.

Comme de coutume, ce rapport est factuel et n'aborde que les questions administratives et d'intendance du Ministère public, du fait de son rattachement administratif au DIS.

Les questionnements qui avaient cours les années précédentes perdurent : la charge de travail grandissante, l'allongement de certaines procédures, la durée de certains dossiers.

3. DISCUSSION GENERALE

En 2013, le nombre de nouvelles affaires transmises au Ministère public a continué à croître. Ceci résulte tant des nouvelles dispositions liées à Via Sicura que d'une augmentation de certaines formes de délinquance, particulièrement concernant les infractions liées aux stupéfiants ainsi que les vols.

L'année 2013 a également connu la mise en place du dispositif STRADA pour une durée de 2 ans. Dans ce cadre, le Ministère public a pu engager 2 procureurs et 3 gestionnaires de dossiers auxquels a été ajouté un demi poste de procureur. Si STRADA a produit les effets escomptés du point de vue du Ministère public, la cellule spécifique au dispositif n'a pas pu assumer l'ensemble des affaires. Ainsi, des affaires de type STRADA, ont été traitées par des procureurs ordinaires mais selon le fonctionnement STRADA, à savoir avec une célérité plus grande que pour les dossiers habituels.

4. ANALYSE DU RAPPORT POINT PAR POINT

Le rapport est examiné point par point. Seuls sont mentionnés ci-dessous les points ayant fait l'objet d'un commentaire ou d'une question.

Personnel

Même s'il semble que le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) mette en oeuvre des moyens afin de moderniser et d'optimiser ses processus d'engagement (mise au concours d'un poste ou fixation de salaire par exemple), ces derniers restent, de l'avis du Procureur général, lourds, complexes et longs.

Les locaux et la sécurité

L'amélioration de l'hygrométrie et de la température dans le bâtiment de l'avenue de Longemalle à Renens, satisfait globalement les employés du Ministère public même si elles ne sont pas optimales. Des climatiseurs provisoires ont ainsi été installés dans certaines salles d'audience.

La sécurité est aujourd'hui renforcée, notamment dans le parking. En effet, une porte se refermant de jour comme de nuit après le passage de chaque voiture a été installée à mi 2014.

Informatique

La mutation informatique, décidée notamment au travers de l'EMPD 141, qui vise à remplacer les programmes obsolètes, avance bien. Le changement de l'interface de l'outil de gestion des dossiers pénaux (GDD) est en cours. Le logiciel de gestion documentaire moderne (visant à l'informatisation de tous les dossiers) pour la division entraide, criminalité économique et informatique du Ministère public est porté par la Direction des systèmes d'information (DSI). Les répondants informatiques de cette direction sont extrêmement disponibles et interviennent rapidement, y compris durant le weekend.

Direction et gestion

L'objectif de Monsieur le Procureur général d'arriver à mener 2 entretiens individuels par législature avec chacun des 50 procureurs n'est aujourd'hui pas atteint, du fait du manque de temps à disposition.

Il n'existe pas de statistique des heures supplémentaires de l'ensemble du Ministère public. Toutefois, il convient de distinguer l'ensemble du personnel administratif qui timbre, des procureurs qui ne sont pas astreints au pointage. De plus, pour les procureurs, seules les heures supplémentaires lors de piquet sont notées, non celles effectuées en semaine.

Activité juridictionnelle

Après un pic en 2013, le nombre moyen de dossiers par procureur s'est tassé pour atteindre une moyenne de 180. Ceci grâce au personnel engagé (2,5 procureurs dans le cadre de l'opération STRADA ainsi que 2 cellules supplémentaires octroyées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil).

Actuellement, les procureurs qui ont le moins de dossiers en traitent aux alentours de 120 contre 190 à 210 dossiers pour les procureurs les plus chargés. 75% des procureurs oscillent entre 150 et 190 dossiers, alors qu'une quinzaine se situent soit plus haut soit plus bas. Cela tient aux méthodes de travail différentes, aux types de dossier en charge et à la charge de travail lors des piquets (le procureur de piquet garde le dossier ouvert durant l'astreinte).

Tous les 6 mois, M. le Procureur général demande à ses collaborateurs de fournir un état des dossiers de plus de 15 mois.

Du fait de la structure atypique des dossiers STRADA, la charge est très importante pour les procureurs liés à ce dispositif. Bien que M. le Procureur général souhaite que les postes accordés dans le cadre de cette opération soient pérennisés à son issue, il ne pense pas reconduire l'organisation telle qu'actuellement déployée. En effet, sur le long terme il n'est pas imaginable qu'un procureur ne s'occupe que des petits cas (deals de rue par exemple), sans chercher à remonter jusqu'aux gros bonnets.

L'augmentation de 11% des dossiers concernant les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) est le résultat conjoint de la mise en oeuvre de Via Sicura et de l'activité accrue de la police sur les routes. D'autre part, le Ministère public partage les inquiétudes de la police lausannoise concernant une nouvelle délinquance issue du Printemps arabe. Ce dernier a induit une augmentation de la délinquance en nombre, et celle-ci avec des méthodes plus violentes semble-t-il. De plus, la capacité organisationnelle de ces délinquants complique le travail des forces de l'ordre et de la justice.

Plus globalement, M. le Procureur précise également que le regroupement de l'ensemble de la chaîne pénale au sein d'un même département a apporté des améliorations. L'ambiance entre les services s'est améliorée, effaçant les antagonismes. Une fois par mois, la Cheffe du département, la Cheffe du

SPEN, le Chef de la PolCant ainsi que M. le Procureur général se réunissent et abordent les problèmes de l'ensemble de la chaîne pénale, ce qui permet des réflexions concertées.

Conclusion

Les réformes et réflexions sur le fonctionnement du Ministère public, esquissées dans le rapport 2012, devraient prendre de l'ampleur en 2014. Un groupe de réflexion a entamé son travail au printemps 2014 et a élaboré un rapport. Il s'agit maintenant de définir clairement les changements à implémenter. L'engagement de trois jeunes procureurs ouvre au changement et amène des idées nouvelles.

S'agissant de la spécialisation des procureurs dont il avait été question dans le rapport 2012, la réflexion est toujours en cours : il ne s'agirait pas qu'un procureur ne s'occupe plus que d'un seul type d'affaire mais d'un système de procureurs de référence pour les affaires de mœurs et les affaires conjugales notamment.

En parallèle, Monsieur le Procureur général souhaite que certains procureurs plus efficaces pour traiter de courtes affaires s'occupent moins de dossiers lourds mais se concentrent sur un plus grand nombre d'affaires moins conséquentes.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Abstention(s) : 0

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2013.

Lausanne, le 21 octobre 2014

La rapportrice :
(Signé) Valérie Schwaar